

DECRET N° 81-287 du 17 Septembre 1981

chargeant le Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre des Enseignements Moyens Général,
Technique et Professionnel, de l'intérim
du Camarade Codjo François AZODOGBEHO,
Ministre du Développement Rural et de l'Action
Coopérative pour compter du 11 Septembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-272 du 5 Septembre 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 7 Septembre 1981,

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 11 Septembre 1981, le Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Professionnel est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Codjo François AZODOGBEHO.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1981

pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MEMGTR-MDRAC 6 autres
Ministères 20 DPE - RAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-
Gde Chano. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-